

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ

ce formulaire est gratuit

CACHET DU POSTE		EMPLACEMENT DU TALON						
1. Nom(s) KONAN					Partie réservée à l'administration			
2. Nom(s) de famille antérieur(s)				П	Pate d'introduction de la demande :			
3. Prénom(s) Kouakou Abel								
4. Date de naissance (jour-mois-année) 29/12/1996  5. Lieu de naissance KOREGUHE  6. Pays de naissance Côte d'Ivoire		7.	7. Nationalité actuelle Ivoirienne			F	Iuméro de la demande :  RA1AJ20227045369	
			Na	Nationalité à la naissance si différente			A	gent(s) traitant la demande :
8.Sexe   9. Etat Civil								
10. Pour les mineurs : Non du tuteur légal	n, prénom, ad	resse (si différente de ce	le du den	nandeur) et na	tionalité de l'autori	é parentale/		<u>Remarques</u>
11. Numéro national d'ide	ntité, le cas éc	néant : C0116022196						
12. Type du document de voyage  Passeport diplomatique Passeport de service Passeport spécial Autre document de voyage (à préciser):								
13. Numéro du document 21AH00271		4. Date de délivrance j/mm/aa) 09/05/2022	15. Date (jj/mm/ 08/05/	,	16. Délivré par Côte d'Ivoire			
17. Adresse du domicile (n ABIDJAN, COCODY C ABIDJAN Côte d'Ivoire	o, rue, ville, co TTE MERMO	ode postal, pays) Z						
18, Adresse électronique k.kouakouabel96@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphone +2250758213506								
20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer :  Numéro du titre de séjour  Date de délivrance  Date d'expiration				DECISION DU DOCTE				
ivanicio da inic	de sejour	Date d	e deliviali	icc	<i>Бассис</i> хри <i>а</i>	idon		DECISION DU POSTE
21. Activité professionnelle Elève, Etudiant, stagiaire	e actuelle			,				ate:
22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement d'enseignement					☐ ACCORD			
UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY 01 BP V34 ABIDJAN 01 ABIDJAN Côte d'Ivoire Secretariat.presidence@univ-fhb.edu.ci +2250708987733				☐ REFUS				
23. Je sollicite un visa pour le motif suivant :  Activité professionnelle X Etudes Stage/formation Mariage Raison médicale Etablissement familial Etablissement privé/Visiteur Visa de retour Prise de fonctions officielles Autre (à préciser) :								



\*FRA1AJ20227045369\*

24. Nom, adresse, courriel et n° téléph	none en France de l'employeur / de l'établissement d'accueil ,	/ du membre de famille invitant,	etc.
BALLO Brahima 5 RUE DU RHOME APPT 5 44100	NANTES		
NANTES France			
brahimaballo@yahoo.fr 9918057580			
9910037300			
25. Quelle sera votre adresse en Franc	e pendant votre séjour ?		
26. Data d'antréa právuja sur la tarrita	ire de la France, ou dans l'espace Schengen en cas de transit (	(iour mois annéa)	
05/09/2022	te de la France, ou dans respace senengen en cas de transit (	jour-mois-amice)	
27. Durée prévue du séjour sur le terri			
	ntre 6 mois et un an Supérieure à un an		
28. Si vous comptez effectuer ce séjou	ar avec des membres de votre famille, veuillez indiquer :	D. ( 1,	
Lien de parenté	Nom(s), prénom(s)	Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	V/ /	
29. Quels seront vos moyens d'existen	ice en France ?		
Tous frais financés pendant le séjour			
Serez-vous titulaire d'une bourse ?	OUI 🗵 I	NON	
Si oui, indiquez le nom, l'adresse, l	le courriel, le téléphone de l'organisme et le montant de la bo	ourse :	

30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France	? X OUI	NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et télépho	one:	
KONE BOUBACAR		
31. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	OUI	X NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel e	téléphone :	
	OUI	X NON
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?  Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	NON
	OUI	X NON
	OUI	X NON
	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	▼ NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	Ĭ NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s):  A quelle(s) adresse(s)?  En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier	et, le cas échéant, de prendre mes
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s):  A quelle(s) adresse(s)?  En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit: aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa.	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier o rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, s	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s):  A quelle(s) adresse(s)?  En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent f françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, s' d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi ttorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités rançaise des données biométriques visas aux frontières, aux autorités
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent f françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi access	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, so d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi ntorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités trançaise des données biométriques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces remplissent pas ou plus ces conditions pénales graves, ainsi que dans la conduit des enquêtes s'y rapporte En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inf	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier o primulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l' bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] primé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités rançaise des données biométriques viasa aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapports En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infi enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq	lieu de recucillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier or de l'acception de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogain du visa, seront saisies et conservées dans la base fa torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité française et compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées que et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI.	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des données biométriques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Cus données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infernegistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiqu saissi si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier or primulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi utilitation d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'a ples aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()] primé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées se et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant.	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités rançaise des données biométriques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions primations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux antionales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi access terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infernegistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectificés si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi utorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] remé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État française communication des infe illes sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des données biométriques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être ndant le délai de traitement de ma
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. UNSABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapports. En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infernegistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes, délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fra « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fi torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité français est compétente pour le traitement des données [[]] ermé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o tais de la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet. C	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des dounées butoritiques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être ndant le délai de traitement de ma ou l'annulation du visa s'il a déjà été étet décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent f françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi access terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis informés dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande  Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes 6 Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je n	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base futorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention. L'Autorité françaises est compétente pour le traitement des données [()] orné(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant. tortié consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o ais.  Jemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . C EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des données absuntéritques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être ndant le délai de traitement de ma ou l'annulation du visa s'il a déjà été fette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux antionales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi access terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inficentes est des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inficentes est des autres infractions de protection des denander que ces données soient rectificés si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes (	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base futorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention. L'Autorité françaises est compétente pour le traitement des données [()] orné(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant. tortié consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o ais.  Jemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . C EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des dounées butoritiques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être ndant le délai de traitement de ma ou l'annulation du visa s'il a déjà été étet décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent f françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi access terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis informés dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande  Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes 6 Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et si je n	lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base futorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention. L'Autorité françaises est compétente pour le traitement des données [()] orné(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des info elles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEI ant. tortié consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o ais.  Jemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . C EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite ai pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des dounées butoritiques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions ormations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être ndant le délai de traitement de ma ou l'annulation du visa s'il a déjà été étet décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux a nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des ce remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi acces terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapports En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infenregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatiq saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concer Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclave, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes le délivér, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fran auprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes le puri de paga de quiter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'à rété délivér, et si je n Je suis informé(e) q	lieu de recucillir les données requises dans ce formulaire, de me photographier ormulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, se d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la base fa torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins de l'ibles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la prévention nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [[]] ormé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des infedles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été traitées et et des Labertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEL ant. torité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passeport per suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande o rais.  Jemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de rejet . CEDEX I, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision implicite à pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.  Immigration.interieur.gouv.fr et www.ofii.fr	et, le cas échéant, de prendre mes eront communiquées aux autorités irançaise des dounées biométriques visas aux frontières, aux autorités identification des personnes qui ne et de la détection des infractions prinations me concernant qui sont de façon illicite. Ce droit d'accès et DEX 07 -peut éventuellement être indant le délai de traitement de ma pu l'annulation du visa s'il a déjà été dette décision pourra être contestée et de decision pourra être contestée et de des de la contestée et de



## France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

### Récépissé d'enregistrement

Le 19/07/2022, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1AJ20227045369

Nom: KONAN

Prénom(s): Kouakou Abel

Date de naissance : 29/12/1996



#### PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)\*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMULA	NIRES
	Formulaire de demande daté et signé
	Récépissé France-Visas
PRÉ-REQ	UIS
	Photographie d'identité.
	Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.
OBJET DU	J VOYAGE/SÉJOUR
	Pays à procédure EEF-Etudes en France : Attestation de pré-inscription générée par l'application EEF-Pastel, mentionnant le n° d'identifiant EEF. Pays hors procédure EEF-Etudes en France : Attestation de préinscription (ou d'inscription) dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation.
	Pour les pays hors procédure EEF [Etudes en France] : dernier diplôme obtenu.

#### **RESSOURCES**

	Justificatifs de ressources d'un montant mensuel minimum équivalent à 615 euros : attestation de bourse ou attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français, ou attestation bancaire de virement permanent et irrévocable (ou compte bloqué), ou attestation de prise en charge par un répondant qui doit justifier de ressources suffisantes, fiables et régulières, ainsi que copie de sa pièce d'identité.
HÉBERGI	EMENT
	Justificatif d'hébergement : réservation d'hôtel, contrat de bail, attestation/engagement sur l'honneur de l'hébergeant (établissement/institution ou particulier) ou lettre explicative de l'étudiant sur la manière dont il envisage de se loger

#### TARIF APPLICABLE

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 50 €\*\*, soit environ 33000 Franc CFA (BCEAO).

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- \* Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- \*\* Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.